

ÉCOLE INTERNATIONALE DE MONTRÉAL

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT RAPPORT ANNUEL 2016-2017

AVANT-PROPOS

Si l'on avait naïvement cru que l'année scolaire 2016-2017 nous aurait permis de reprendre notre souffle suite aux grands combats menés en 2015-2016 pour le maintien de nos ressources et bien, ce ne fut pas le cas!

Alors qu'à l'interne nous avons eu à soutenir les parents et la direction pour pourvoir certains postes vacants et ce, dès la première journée, à l'externe, les problèmes de surpopulation des écoles voisines ont eu des répercussions sur notre école. En effet, après s'être démenés, avec votre aide, afin de maintenir nos ressources humaines, c'est l'emplacement même de nos deux établissements qui était questionné.

Pour ce qui est des postes vacants, nous sommes donc intervenus auprès de la direction et de la Commission scolaire afin de nous assurer que chacune des situations soit expliquée aux parents et que tous les moyens possibles soient mis en œuvre pour atténuer, autant que cela était possible, les conséquences des absences et remplacements.

Les efforts déployés par tous ont probablement contribué à ce que cette année, alors que de nombreuses classes n'étaient pas pourvues de titulaires à la rentrée, nos deux établissements affichaient complet!

Quant aux emplacements de nos écoles, les liens créés ces dernières années avec les écoles voisines se sont avérés fort utiles, de même que l'implication de certains membres du CÉ et des interventions régulières auprès de notre commissaire, Madame Marie-José Mastro Monaco.

Pour le primaire, le soutien actif à la création de classes supplémentaires dans le quartier NDG, de même que des démarches visant la création d'une école primaire au Centre-Ville, a notamment permis de clore la réflexion quant à l'emplacement de l'école primaire.

J'en profite ici pour remercier Mme Isabelle Dumas, membre parent du CÉ, qui a produit en notre nom, un mémoire aux audiences publiques sur l'avenir de l'emplacement de l'ancien site de l'Hôpital *Children's*, plaidant en faveur de la création d'une école primaire au Centre-Ville.

Quant à l'emplacement de l'école secondaire, la proposition de déplacer l'école dans le quartier Ville-Émard s'est plutôt transformée en une proposition de réflexion sur les besoins de l'ÉIMS. Le comité de réflexion devra d'ailleurs soumettre ses propositions d'ici le printemps 2018.

Nous avons également entamé les démarches visant l'amélioration de la sécurité et de la circulation aux abords de nos écoles. Certaines mesures devraient être mises en place dès cet automne. Cependant, dans un contexte où d'autres écoles du quartier ne peuvent même pas accéder à leur bâtiment (rue barrée, saillie de trottoir non débutée, détours divers, arbres déracinés, etc.), il est à prévoir que d'autres problèmes seront traités avant les nôtres... Il est à souligner que le Maire de notre arrondissement s'est déplacé à notre école primaire pour observer les problèmes, lors de la seule journée de l'année où tout s'est déroulé à merveille!

Dans ce contexte, permettons-nous donc de souhaiter que l'année qui débute permette au prochain Conseil de s'investir pour l'avancement de "dossiers" que nous avons malheureusement dû suspendre et qui nous tiennent pourtant à cœur... Il est toutefois à prévoir que la consultation et les travaux menant à l'adoption du prochain projet éducatif, selon le nouveau canevas du Ministère de l'Éducation, occuperont une grande place.

En terminant, au nom des membres du Conseil d'établissement, soulignons le travail remarquable fait tout au long de l'année par le personnel, l'équipe de nos écoles, tant au niveau primaire que secondaire. Votre valeur et votre apport sont inestimables. Merci pour les sorties, merci pour vos idées, merci pour vos sourires. Merci aussi aux parents, qu'ils soient impliqués ou discrets, chaque geste en appui à notre école fait une différence.

En mon nom personnel, je souhaite également remercier tous les membres du Conseil d'établissement pour leur dévouement, leur ouverture et leur soutien... Bravo!

Claudie Lévesque, Présidente
Conseil d'établissement 2016-2017

TABLE DES MATIÈRES

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2016-2017

2. RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS

3. FAITS SAILLANTS

3.1 Austérité budgétaire à la CSDM - Bouffée d'air frais en fin d'année

3.2 Programme et mission éducative

3.3 Vie scolaire

3.4 Ressources financières

3.6 Correspondance, représentation et prises de position

4. PERSPECTIVES 2017-2018

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2016-2017

Prévu par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Conseil d'établissement (CÉ) est composé d'un nombre égal de parents et de représentants du personnel de l'école, de même que de deux élèves du secondaire, le cas échéant. Comme l'École internationale de Montréal (ÉIM) offre à la fois les ordres d'enseignement primaire et secondaire, notre Conseil d'établissement est donc composé de parents et de représentants du personnel tant du primaire (ÉIMP), que du secondaire (ÉIMS), de même que de deux élèves de quatrième ou de cinquième secondaire.

Il est accompagné dans ses travaux par les trois représentants de la direction.
Voici l'équipe de la dernière année :

Représentants des parents

Primaire Mme Julie BROSEAU
 M. Christophe CAMBON (*Substitut au Comité de parents de la CSDM*)
 M. Mario DUBÉ/ Mme Christine MORIN
 Mme Claudie LÉVESQUE (*Présidente du CÉ - Déléguée au Comité de parents de la CSDM*)
Secondaire Mme Isabelle DUMAS (*Vice-présidente*)
 M. Benoit FRENETTE
 Mme Geneviève JANVEAU
 Mme Elisabeth REEVE

Représentants du personnel enseignant

Primaire Mme Julie LANGEVIN
 Mme Danya VIDAL
Secondaire Mme Élie DAGENAI
 Mme Annie GIRARD

Représentants du personnel de soutien

Luce Desranleau, (ÉIMS - technicienne en documentation au secondaire)
M. Robert DESALLIERS (ÉIMP - Responsable du service de garde)

Représentant du personnel professionnel

Mme Marie Claude ROY (ÉIMS – Responsable de l'engagement communautaire)

Représentants de la direction

Mme Julie DUCHESNE (Directrice ÉIMS)
Mme Nathalie BERTRAND (Direction adjointe ÉIMS)
M. Julien LANGLOIS (Direction adjointe ÉIMP)

Représentants des élèves

Mme Charlotte Benoît (*4e secondaire*)
Mme Miriana Pointel-Abeto (*5e secondaire*)

Membres de la communauté (non-votants)

Vacant

2. RÔLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS

Selon la LIP, un Conseil d'établissement se réunit au moins cinq fois par année, mais de façon générale, environ une fois par mois, afin d'examiner des questions reliées aux services éducatifs et aux ressources matérielles et financières des écoles primaires et secondaires. Il a, sur ces questions, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, un rôle décisionnel ou consultatif; il est de plus tenu régulièrement informé des questions ayant trait à la vie de l'école¹. Le Conseil d'établissement examine l'ensemble des points qui lui sont soumis dans la perspective du maintien et du renforcement des deux facettes de notre programme: le programme international et le projet d'enrichissement linguistique, particulier au primaire.

Chaque ordre du jour du Conseil d'établissement comprend une période réservée au public et prévoit, de façon statutaire, l'intervention de représentants ou délégués aux diverses instances que sont le Conseil étudiant, la Fondation, l'OPP (Organisme de participation des parents), le Comité de parents de la CSDM, le Comité de quartier et le Comité des usagers du Service de garde.

Le Conseil d'établissement examine régulièrement des dossiers courants, tels que l'approbation de l'ensemble des activités, sorties et voyages, organisés dans le cadre d'un cours, associés au parascolaire ou proposés par le service de garde au primaire. Il approuve les activités de financement ayant lieu à l'ÉIM. La majorité de ces activités sont examinées par le Conseil d'établissement dès le début de l'année scolaire.

Nombre de ces activités dont la pertinence a été démontrée au cours des années sont récurrentes. Le Conseil s'est, encore une fois cette année, montré vigilant lors de l'introduction de nouveaux projets et sorties (pertinence, intérêt, coût, modalités de leur encadrement). Il a également maintenu son regard critique par rapport aux activités de financement, à l'intérêt des activités organisées, à la répartition des activités dans le temps, à la variété des clientèles visées, mais également à leur impact au sein de l'école.

Des suggestions sont également apportées par les membres du CÉ quant aux activités organisées lors des journées pédagogiques au service de garde. Ainsi, au fil des ans, nous avons été impliqués dans diverses décisions du service de garde. En voici quelques exemples : afficher une liste évolutive des élèves inscrits aux sorties, remettre aux parents en début d'année un tableau des sorties et, plus récemment, ajouter dans l'agenda des feuilles-réponses liées aux activités lors des journées pédagogiques (feuilles jaunes).

Puisque notre école est composée d'un ordre d'enseignement primaire et d'un ordre secondaire, nous devons donc traiter de questions visant les deux établissements, dans le même nombre de rencontres que pour les autres écoles et à l'intérieur du même temps alloué... (Ce qui ressemble parfois à une discipline olympique!)

¹ Le terme école fera ici référence aux deux ordres d'enseignement qui la compose, soit le niveau primaire et le niveau secondaire.

Au-delà des questions générales récurrentes abordées lors des rencontres du CÉ, certains des dossiers qui ont retenu plus spécifiquement l'attention du Conseil d'établissement au cours de l'année 2016-2017 feront l'objet de la prochaine section.

Il est également important de souligner qu'entre les rencontres du C.É. nous disposons d'une oreille attentive de notre direction, ce qui permet de trouver des solutions à certaines insatisfactions, avant qu'elles ne deviennent des problèmes.

Les réunions du Conseil d'établissement, au cours de l'année 2015-2016, ont eu lieu aux dates et lieux suivants:

- ❖ 7 septembre 2016 (AGA)
- ❖ 28 septembre 2016 (ÉIMP)
- ❖ 24 octobre 2016 (ÉIMP)
- ❖ 9 novembre 2016 (ÉIMP)
- ❖ 7 décembre 2016 (ÉIMS)
- ❖ 31 janvier 2017 (ÉIMS)
- ❖ 27 février 2017 (ÉIMS)
- ❖ 27 mars 2017 (ÉIMS)
- ❖ 25 avril 2017 (ÉIMS)
- ❖ 29 mai 2017(ÉIMS)
- ❖ 12 juin 2017 (ÉIMP)

3. FAITS SAILLANTS

La présente section fait état des principaux enjeux et dossiers qui ont occupé le Conseil d'établissement au cours de la dernière année. Soulignons que les projets d'ordre du jour de même que les procès-verbaux (après approbation) peuvent être consultés sur les sites Internet de l'ÉIMP et de l'ÉIMS, à l'exception de celui du 12 juin 2016, dont le procès-verbal sera disponible après son approbation, soit probablement lors de la première réunion du Conseil d'établissement 2017-2018.

Au besoin, des exemplaires d'ordre du jour ou procès-verbaux peuvent être disponibles en version papier, en effectuant la demande au secrétariat.

Nous comprenons que ces documents sont extrêmement importants et que plusieurs les consultent régulièrement. Nous sommes conscients que le processus de diffusion sur le site internet de l'école n'est pas toujours «idéal». Toutefois, puisqu'il s'agit d'une tâche qui s'ajoute à la direction adjointe au primaire et au technicien en informatique présent deux jours par semaine au secondaire, des délais peuvent survenir, selon les urgences du moment. Si un des deux sites n'est pas à jour, je vous invite à consulter l'autre.

J'invite également les parents à transmettre leurs questions ou préoccupations à l'adresse courriel créée par les parents membres du CÉ, soit: parents.ce.eim@gmail.com

3.1 Austérité budgétaire à la CSDM - Bouffée d'air frais en fin d'année

Les coupes de ressources annoncées à la fin mars

Alors que l'année 2016-2017 s'annonçait sous le signe de l'austérité, l'annonce du ministre de l'Éducation, Monsieur Sébastien Proulx, visant à allouer une somme supplémentaire à la CSDM dédiée aux élèves EHDAA a permis à celle-ci de libérer une partie des sommes du budget général précédemment alloué aux clientèles en difficulté, à des besoins généraux pour 2017-2018.

Également cette année, contrairement aux années précédentes, la CSDM n'est pas venue chercher des sommes imprévues dans notre budget au printemps, de sorte qu'on a pu combler certains besoins en fin d'année, tels:

- matériel et mobilier pour les éducatrices au service de garde (primaire);
- chaises et bureaux pour certaines classes (primaire);
- casiers neufs (secondaire).

Autre conséquence, nos ressources seront non seulement maintenues pour 2017-2018, mais nous verrons l'apparition d'une augmentation de service en psychoéducation (primaire et secondaire), en orthophonie (primaire) et en orthopédagogie (primaire).

Le budget de l'école

Conséquemment, pour l'une des rares années (de mémoire de membres du CÉ), nous avons voté en faveur des budgets 2017-2018 alloués à nos écoles par la CSDM. Toutefois, une lettre explicative accompagnait notre proposition (voir section 3.4 pour plus de détails).

3.2 Programme et mission éducative

Reconduction de notre projet particulier

Au printemps dernier, la direction a déposé un dossier à la CSDM pour la reconduction du statut d'école entièrement dédiée à un programme d'éducation internationale. Ce statut est renouvelé tous les trois ans. Toutes les instances (enseignants, Conseil d'établissement, Conseil des commissaires) ont appuyé la demande de renouvellement (à l'identique), pour laquelle nous sommes encore en attente de réponse.

Grille-matières au primaire et secondaire

Pour l'année 2017-2018, aucun changement majeur ne fut effectué. Nous avons donc été en mesure de faire le point quant aux changements introduits l'année dernière, tant au primaire qu'au secondaire.

Au primaire, le changement du cours de musique pour l'art dramatique est toujours très apprécié par les élèves. Cette opportunité pour les élèves de s'exprimer autrement a donné les résultats escomptés. Le cours d'art dramatique a donc été reporté dans la grille-matières 2017-2018.

Comme vous le savez tous, un changement majeur a été apporté quant à l'enseignement des langues à partir de la 4^e année (enseignement de l'anglais par un spécialiste et baisse du nombre d'heures dans les deux disciplines). Nous nous étions assuré que de l'espagnol soit offert en parascolaire, ce qui a été fait. Nous avons demandé que l'offre d'espagnol en parascolaire soit reconduite, tout comme une offre d'anglais enrichi en parascolaire.

Le contrat collectif de travail et le contexte d'enseignement à la CSDM ne permettant plus aux enseignants titulaires d'enseigner l'anglais, il est, à ce stade-ci, difficile de croire à un retour à la situation précédente.

Toutefois, avec l'arrivée cette année en première secondaire de la première cohorte n'ayant pas eu le même nombre d'heures d'enseignement d'espagnol, nous serons en mesure d'évaluer l'impact réel de ce changement.

Pour ce qui est du secondaire, la grille-matières de 2017-2018 ne comporte pas de modifications majeures. Le choix de cours que l'école peut proposer aux élèves est limité en raison des matières d'enrichissement obligatoires imposées par le BI et la SÉBIQ. Par ailleurs, à partir de l'année 2017-

2018, le cours d'éducation financière sera obligatoire dans toutes les écoles secondaires du Québec. À l'ÉIM, ce cours était déjà offert en option (trois groupes sur quatre l'année dernière). Il sera donc facile à intégrer. Il est à noter qu'à l'ÉIM, les élèves accumulent plus d'unités que requis pour accéder au collégial, pour leur Diplôme d'études secondaires, en raison de l'enrichissement exigé par la SÉBIQ (littérature, sciences enrichies, projet personnel, etc.).

Des explications ont été requises de la direction et un suivi particulier a été apporté à la question de l'enseignement des mathématiques. Le cours de mathématique CST (régulier) est toujours offert, mais requiert qu'au moins 26 élèves le demande (norme CSDM pour l'ouverture d'un groupe). Ce qui ne se produit pas, malgré que nous soyons intervenus pour que des explications soient fournies aux parents et élèves (en classe, lettre et rencontre). Il s'agit d'un choix pour deux ans.

Depuis la refonte du PÉI, le temps consacré au projet personnel doit être d'environ 25 heures. Depuis deux ans, la démarche est plus importante que le produit final. Il s'agit de la première année où la modification a été expérimentée. Un bilan sera à faire, notamment à savoir si un ajustement par rapport à l'envergure des projets choisis a été observé.

Grille-horaire

Aucun changement cette année.

Réussite scolaire

L'enjeu de la réussite scolaire a été abordé lors de chaque rencontre du Conseil d'établissement. Il s'agit d'un sujet qui tient à cœur à l'ensemble des membres du Conseil et qui, soulignons-le, se met en œuvre d'une façon unique à notre école.

Puisque le Ministère de l'Éducation a annoncé la disparition des plans de réussite et la mise en place d'un nouveau canevas pour le projet éducatif, qui deviendra l'unique document de référence, nous avons donc repoussé, conformément aux demandes de notre Commission scolaire, les travaux à ce moment. À la fin de l'année scolaire 16-17, les parents des élèves de la 4^e, 5^e et 6^e année ont été sondés de même que ceux de la 4^e et 5^e secondaire afin de mesurer les effets des actions entreprises dans le cadre du projet éducatif en vigueur depuis 2010.

À l'automne, l'évaluation du projet éducatif 2010-2017 sera déposée et des consultations seront menées pour tracer le portrait de nos élèves actuels et définir les besoins de ceux-ci. Cette démarche de réflexion et de collecte de données permettront de tracer les grandes lignes du prochain projet éducatif qui devra être conforme au nouveau canevas du Ministère de l'Éducation. Nous vous en tiendrons informés.

3.3 Vie de l'école

Il s'agit d'un point abordé lors de chacune de nos rencontres, que ce soit pour discuter de ce qui se passe dans nos deux établissements (concours, activités, événements) ou pour être informés quant au mouvement de personnel en cours d'année.

Les plans

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil d'établissement a approuvé l'actualisation du Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence de l'école. Sur la base du bilan du plan de 2016, de nouvelles cibles ont été approuvées.

Le terrain avant de l'école primaire

Le sujet de l'état du terrain avant de l'école primaire fut abordé, plusieurs parents ayant proposé d'effectuer un aménagement afin de rendre celui-ci plus propre et plus convivial. Or, considérant que la CSDM a annoncé que cette école ferait l'objet de travaux majeurs de réfection des fondations de l'école et des escaliers extérieurs pour l'année scolaire 2017-2018, il a été convenu de ne pas investir temps et argent pour une solution temporaire (qui sera fort probablement détruite). Une fois les travaux complétés, le CÉ pourra se pencher à nouveau sur cette question.

Le Conseil d'élèves

Lors de chacune de nos rencontres, un point était toujours réservé aux deux représentants du Conseil des élèves de l'ÉIM, ce qui leur permettait de nous présenter des réflexions sur des sujets de leur choix ou de nous faire état d'activités planifiées à l'ÉIMS. Ce point, tout comme les autres points les concernant, a été traité tôt lors des rencontres du CÉ (avant 20h30), afin de permettre aux 2 membres élèves de quitter à une heure raisonnable. Soulignons que lorsque les représentants demandaient la parole à propos des autres points à l'ordre du jour, ceux-ci ont, en tout temps, fait l'objet d'une écoute et ont disposé d'un nombre d'interventions identique aux autres membres du CÉ. Les dates des rencontres du CÉ ont même été déterminées en tenant compte des périodes d'examens.

Codes de vie

Le code de vie du primaire a été approuvé avec de légères révisions (précisions ou quelques mots changés). Une règle concernant les constructions de neige dans la cour d'école a été ajoutée et une révision de ce que constitue un conflit a été effectuée.

Au secondaire, des ajustements ont été faits quant aux sanctions applicables. Une plus grande souplesse a été précisée pour le personnel devant l'appliquer. Après que l'équipe-école nous ait fait part d'une problématique de gestion liée au code vestimentaire actuel (couleur des vêtements du bas et demande pour le port de chandails de coton ouaté à capuchon), le Conseil d'établissement a approuvé une modification et une précision. Le conseil des élèves et les parents du CÉ auraient souhaité obtenir plus de temps pour réfléchir à ce sujet, un bilan sera fait en cours d'année.

Stress et surcharge de travail

Suivant la réflexion entamée l'année dernière, des questions ont été posées à la direction et nous avons exprimé notre préoccupation quant au stress vécu et à la charge de travail assumé par les élèves du secondaire. Lors de la réflexion entourant le futur projet éducatif, la question sera certes soulevée par les parents et les élèves et évidemment considérée par le Conseil.

3.4 Ressources financières

Le modèle d'organisation et d'allocation des ressources au sein du système d'éducation laisse peu de place à des ressources sous contrôle de l'établissement. Malgré ce peu de marge de manœuvre, le Conseil d'établissement assure le suivi budgétaire sur la base de la reddition de compte de la direction. Nous devons toutefois souligner le travail remarquable et les prouesses réalisés par notre équipe de direction sur cet aspect.

Frais exigés aux parents

Le Conseil d'établissement approuve les frais exigés aux parents et le montant demandé pour soutenir le programme international, tant au primaire qu'au secondaire. Vous devez savoir qu'année après année, ceux-ci nous sont présentés de façon détaillée. Nous avons aussi noté la demande des parents d'être mieux informés quant aux frais reliés au programme IB en début d'année et avons demandé à ce que les détails appropriés soient transmis. En raison de nouvelles normes de la CSDM, la liste des frais scolaires a quelque peu été modifiée. Vous avez d'ailleurs peut-être constaté qu'on ne peut plus demander de boîtes de papier mouchoirs, lesquelles seront désormais fournies à même le budget de l'école, avis aux nez sensibles!

Budget 2016-2017

Encore une fois cette année, l'exercice budgétaire 2016-2017 de la CSDM s'est bouclé dans un état de précipitation. Une rencontre du CÉ a même dû être reportée puisque les informations n'ont pas été transmises aux écoles à la date initialement prévue.

Dans sa forme, la documentation que la CSDM a remise à notre école aux fins d'informations était légèrement plus intelligible que par les années passées.

Le budget prévisionnel ne contenait aucune nouvelle coupe par rapport au budget de l'année précédente, mais plutôt une augmentation permettant l'ajout de ressources professionnelles (orthophonie) au primaire et au secondaire ainsi que l'ajout d'orthopédagogie.

Vous vous souviendrez peut-être que l'année dernière (et les précédentes), nous nous étions

prononcés contre le budget. Toutefois, ce dernier budget a été adopté de façon majoritaire, puisque nombre d'éléments que nous avons dénoncés année après année avaient été corrigés. Nous avons choisi d'être cohérents avec nos positions des années antérieures, bien que nous croyons toujours que notre école n'est pas financée adéquatement, mais cela est le lot de nombre d'écoles de la CSDM. Nous ne cesserons jamais de réclamer plus. Toutefois, dans le contexte, nous devons considérer la légère augmentation et l'amélioration, aussi légère des documents. Les motifs au soutien de notre position ont toutefois été précisés par écrit à la CSDM.

3.5 Représentations, correspondance et prises de position

Participation au Comité de quartier des écoles de l'Ouest de la CSDM

Notre présence soutenue lors de ces rencontres s'est avérée essentielle. Nous y avons maintenu nos précieux contacts, tant durant les rencontres que lors des pauses. Nous avons démontré qu'il était faux de prétendre, tel que certains se plaisent à le faire, que l'ÉIM ne se préoccupe pas du sort des autres écoles de la CSDM, au contraire. Conséquemment, notre réseau de contacts est plus fort. Nous avons aussi pu démontrer que nos écoles font partie de la solution au problème de surpopulation dans le quartier, plutôt que de faire partie du problème, comme certains se plaisaient à le croire.

Participation au Comité de parents

Également, bien que nombre de sujets ne trouvent aucun écho quant à notre clientèle, notre présence lors de ces rencontres s'est avérée essentielle. Nous avons tout de même pu apprendre et nous inspirer de succès et réussites d'autres écoles. Nos interventions ont toujours été soutenues, particulièrement lors de la rencontre organisée par notre commissaire, où l'ensemble des députés du quartier en plus de ministre de l'Éducation ont été invités dans nos écoles.

4. PERSPECTIVES 2017-2018

À ce chapitre, vous me permettrez de répéter des enjeux importants qui n'ont pu être abordés en profondeur l'année dernière et d'espérer que 2017-2018 nous donnera l'occasion d'y réfléchir.

D'abord, le Conseil d'établissement sera très certainement impliqué dans l'évaluation du projet éducatif de l'école et de sa révision. Un nouveau projet éducatif sera, je l'espère, élaboré au cours de l'année.

Côté vie scolaire, on espère le maintien de nos ressources, ce qui devrait nous libérer plus de temps pour le dossier de la circulation aux abords des écoles, particulièrement le matin, qui doit se poursuivre.

Également, les discussions visant à maintenir des liens avec nos diplômés, débutées en 2015-2016, mais qui n'ont pu être poursuivies l'année dernière seront si possible abordées. Donc la création d'un mur des célébrités, d'un *alumni* et le soutien aux activités de la Fondation visant les "anciens élèves", la mise sur pied d'un comité d'anciens présidents, etc. Tout comme la création d'activités et de liens plus fréquents et significatifs entre nos élèves du primaire et du secondaire.

La réflexion qui doit aboutir cette année quant à l'école secondaire, dans le contexte du *Plan triennal de répartition et destination des immeubles scolaires 2017-2020* de la Commission scolaire occupera une grande partie des discussions. L'implication du comité spécifique de parents créé l'année dernière pour cette question est plus que souhaitable.

Enfin, le Conseil d'établissement suivra cette année encore le dossier de l'offre de services au secondaire à la CSDM et, plus spécifiquement, la place accordée aux écoles entièrement dédiées. La Commission scolaire amorcera-t-elle enfin la réflexion afin d'en venir à adopter une politique concernant les écoles à projets particuliers, comme d'autres l'ont depuis longtemps fait? Alors qu'on ne peut offrir des classes où l'ensemble des besoins des élèves sera considéré, peut-on au moins espérer le maintien et le soutien (à tout le moins moral) des quelques rares programmes particuliers.

Notre école, tant au niveau primaire que secondaire, doit demeurer accessible à l'échelle du territoire de la CSDM, pour tous les élèves qui ont la capacité de vivre un programme stimulant, leur offrant des défis et répondant à leurs besoins particuliers et ce, quel que soit le milieu socio-économique dont ils proviennent.

Sur ce, bonne année 2017-2018 à tous!

Claudie Lévesque, présidente
CÉ ÉIM 2016-2017